

**ARRETE D'APPROBATION DE LA MISE A
JOUR DU PLAN COMMUNAL DE
SAUVEGARDE, NOMINATION DU
RESPONSABLE DE L'ACTION COMMUNALE
ET DELEGATION**

ARRETE N° 2026-147

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.731-3 du Code de la sécurité intérieure relatif au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;

Vu le guide ORSEC et les prescriptions préfectorales relatives à l'organisation de la réponse de sécurité civile au niveau communal ;

Considérant la révision en cours du Plan Communal de Sauvegarde ;

Considérant la nécessité de désigner les responsables et référents nécessaires à la mise en œuvre efficace de ce plan ;

Considérant la possibilité pour le Maire de déléguer la fonction de Directeur des Opérations de Secours (DOS) à un adjoint en cas d'empêchement ;

ARRETE :

Article 1^{er} Sont approuvés, la mise à jour du plan communal de sauvegarde de Thumeries et l'organigramme de la cellule de crise.

Article 2. Monsieur Sébastien VAN DIERENDONCK, Directeur Général des Services est nommé Responsable de l'Action Communale (RAC).

Article 3. La fonction de Directeur des Opérations de Secours (DOS) est déléguée à Monsieur Renaud BIENKOWSKI (en cas d'empêchement ou d'indisponibilité du Maire), par ailleurs Correspondant Incendie et Secours et interlocuteur privilégié du SDIS, par arrêté n°2026-103 du 27 avril 2026.

Article 4. Les délégations prennent effet à compter du constat du caractère exécutoire de cet acte.

Article 5. Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 6. Ampliation de cet arrêté est adressée à :

- Monsieur le Préfet du Nord
- Monsieur le Président du SDIS du Nord
- Monsieur le commandant de la Brigade Territoriale Autonome de la gendarmerie de Thumeries.

Et publié sur le site internet de la collectivité.

THUMERIES, le 29 juin 2026.

Le Maire,



Nadège BOURGHELLE-KOS.